

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE LA GRAND'CROIX (42320)

n° 6/2024

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 –
Fax 04.77.73.41.20

L'An deux mille vingt quatre, le vingt sept mars à 18 heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le vingt mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Étaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, André JURINE, Kahier ZENNAF, Pascal CATAGIRONE – Mesdames Chrystelle COPPARONI, Aurélie BERTHE, Valérie ARNAUD, Myriam BOUBDALLAH, Véronique HENRY, Anaëlle BOBER, Karine BRUYAS, Andrée DUTEL

Était excusée : Madame Jocelyne LABOURE.

Objet : vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Président expose : le budget proposé pour 2024 à l'approbation du Conseil d'Administration s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires résultant du débat intervenu lors de la séance du 12 mars 2024.

Il est précisé que le budget 2024 intègre les résultats de l'exercice 2023, soit :

18 948.74 euros en fonctionnement
15 410.51 euros en investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre, avec la reprise du résultat de l'année antérieure, en recette, à la somme de 202 320.00 €.

• **Dépenses de fonctionnement**

Elles relèvent de cinq chapitres :

Chapitre 011 : charges à caractère général

Fournitures administratives	20.00 €
Primes d'assurances	1 200,00 €
Concours cotisations	1 000.00 €
	<u>2 220.00€</u>

Chapitre 012 :

Salaires + charges des agents des Tilleuls	166 900,00 €
CNAS	1 200,00 €
Autres	1 200.00 €
	<u>169 300,00 €</u>

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Cotisations patronales des Administrateurs du CCAS	400.00 €
Aides aux personnes – Personnes âgées	30 000.00 €
Droits utilisation informatique	400.00 €
	<u>30 800,00 €</u>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240327-BPCCAS2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024

le Président, Luc FRANCOIS

- **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 013 :

Remboursements sur rémunérations 571.26 €
Provisions pour remboursements par l'assurance des risques statutaires lorsqu'un agent est malade.

Chapitre 70 :

Remboursements autres organismes (Mutualité) 147 000,00 €

Chapitre 74 :

Subvention communale 35 800,00 €

Chapitre 002 :

Reprise de l'excédent antérieur (2023) 18 948.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre, avec la reprise de résultat de l'année antérieure, en recettes, à la somme de 15 410.51 €.

- **Dépenses d'investissement**

Chapitre 21 (pour équilibrer) 15 410,51 €

- **Recettes d'investissement**

Chapitre 001 : excédent reporté des années antérieures 15 410.51 €
La présentation comptable était jointe à l'envoi.

Il a été demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du CCAS.

Votes : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

La Grand'Croix, le 28 mars 2024

Mme Véronique HENRY
La Secrétaire

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210097-20240327-BPCCAS2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024

le Président, Luc FRANCOIS